

ATTESTATION DE CAPACITÉ POUR LA MANIPULATION DE FLUIDES FRIGORIGÈNES

L'arrêté du 30 Juin 2008 prévoit l'obligation de détention d'une attestation de capacité pour tout opérateur procédant à la manipulation des fluides frigorigènes.

L'attestation de capacité garantit que les techniciens respectent les normes de sécurité et les réglementations environnementales en vigueur. Cette certification est exigée pour toute personne intervenant sur des équipements utilisant des fluides frigorigènes.

C'est un document essentiel pour la manipulation des fluides frigorigènes dans le cadre de la réglementation européenne et française. Sans cette attestation, les professionnels ne sont pas autorisés à intervenir sur des installations de réfrigération, climatisation, ou pompes à chaleur.

SOCOTEC Certification France délivre cette attestation pour une durée de 5 ans

VOS ENJEUX

- **Conformité réglementaire :** évitez les sanctions administratives et pénales en cas de non-conformité.
- **Protection environnementale :** les fluides frigorigènes ont un fort impact sur le réchauffement climatique. L'attestation garantit la maîtrise des bonnes pratiques pour limiter les fuites et émissions.
- **Compétitivité :** gagnez en crédibilité auprès de vos clients et accédez à des marchés et appels d'offres exigeant cette certification.
- **Responsabilité :** démontrez l'engagement de votre entreprise dans une démarche de qualité, tracez vos interventions et les quantités de fluides manipulés.

Pourquoi choisir SOCOTEC ?

- La proximité avec nos clients grâce à notre réseau composé de près de 200 implantations en France
- Des intervenants expérimentés et compétents
- Une expérience majeure et de multiples références dans le domaine de la certification de personnes, entreprises et services
- Une veille sur les nouveautés techniques et réglementaires spécifiques à votre secteur d'activité



Nous contacter : fluides-frigorigenes@socotec.com

PROCESSUS DE CERTIFICATION

ETAPES DU PROCESSUS D'ATTESTATION

Demande initiale

Pour obtenir l'attestation de capacité, l'opérateur renseigne le dossier de demande initiale sur le site internet de SOCOTEC Certification France. Dans son dossier d'inscription, l'opérateur choisit parmi les 5 catégories celle(s) pour laquelle/lesquelles il sollicite SOCOTEC Certification France.

Après contractualisation, SOCOTEC Certification France met à disposition un extranet personnalisé pour l'opérateur. Des codes d'accès lui sont envoyés afin qu'il puisse compléter sa demande en ligne sur BlueTrust Certi'fluides.

Conformité du dossier

SOCOTEC Certification France réalise une revue et une évaluation du dossier. Le cas échéant, SOCOTEC Certification France peut demander des informations complémentaires à l'opérateur..

Délivrance et maintien de l'attestation de capacité

L'attestation de capacité est délivrée par SOCOTEC Certification France à l'issue d'un audit documentaire qui permet de vérifier, en fonction de la catégorie choisie, que l'opérateur dispose du personnel qualifié et des outillages requis et du bon entretien de ces derniers. Cette attestation est délivrée dans un délai maximum de deux mois après réception d'une demande complète et pour une durée maximale de cinq ans.

Pour une demande d'extension, l'attestation complémentaire est délivrée dans les mêmes conditions, pour une durée qui n'excède pas celle de l'attestation de capacité initiale.

Le cas échéant, SOCOTEC Certification France peut délivrer une attestation de capacité de catégorie d'activité V en la limitant à la récupération des fluides frigorigènes de systèmes de climatisation des véhicules hors d'usage lorsque cette récupération est effectuée par des centres VHU titulaires de l'agrément prévu.

Suivi des titulaires de l'attestation de capacité

SOCOTEC Certification France assure le suivi des titulaires de l'attestation de capacité au travers d'un processus comportant deux phases principales :
- un audit sur le site de l'opérateur, au cours des 5 années
- une évaluation annuelle documentaire des déclarations transmises par l'opérateur

ETAPES ADMINISTRATIVES

Demande d'attestation via BlueTrust Certi'fluides

↓

Réception du devis

↓

Saisie des documents obligatoires

↓

Validation du dossier par SOCOTEC Certification France

POUR ALLER PLUS LOIN

SOCOTEC peut également vous accompagner dans :

- La certification de systèmes (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001…)
- La certification de personnes (Diagnostiqueur technique Immobilier, contrôleur technique d'ascenseurs,…)

NOUS CONTACTER

SOCOTEC Certification France
Tour Pacific, 13 cours Valmy
92800 Puteaux
fluides-frigorigenes@socotec.com
socotec-certification-international.fr